



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

QUARTIERS FLEURS/CLOS DE LA RÉGALE/BERGERIES



INTRODUCTION DE SAMIA LEMTAÏ

Samia Lemtai, présidente du conseil et élue déléguée au quartier, exprime ses remerciements envers tous les participants pour leur présence, démontrant ainsi leur profond attachement à la vie démocratique et à l'amélioration de leur quartier.

Elle souligne l'importance des conseils de quartier et des nouveaux dispositifs participatifs pour favoriser la collaboration et l'écoute entre les élus et les habitants, dans le but d'améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie.

Elle annonce la mise en place, depuis janvier 2024, des permanences des adjoints de quartier afin d'accueillir individuellement les citoyens désireux de discuter de leur situation personnelle ou de poser des questions spécifiques concernant leur quartier.

De plus, elle encourage le public à consulter la nouvelle charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne, récemment adoptée par le conseil municipal, qui établit le

cadre, les modalités et les principes de fonctionnement des dispositifs participatifs, ainsi que les valeurs sur lesquelles repose la démocratie participative.

Le conseil de quartier s'est déroulé de manière enrichissante et dynamique, avec des interventions pertinentes et constructives des citoyens, des élus (es) et des techniciens sur les sujets à l'ordre du jour.

Elle félicite les référents de quartier, Madame Danielle Oheix et Monsieur Philippe Delenclos, pour leur mandat et leur engagement envers les habitants, soulignant leur rôle de porte-parole et leur responsabilité dans les instances participatives.

Madame Lemtai met en avant les efforts déployés pour améliorer la sécurité et le cadre de vie, ainsi que les nouvelles initiatives et animations du premier trimestre 2024.

Ordre du jour

- Présentation des référents de quartier
- Point actualité dans votre quartier
- Point projet dans votre ville
- Débat/Questions diverses

Les atouts des conseils de quartier



Associer les habitants
à la vie et à l'avenir
de leur quartier



Améliorer la
qualité de l'action
publique



Écouter, suggérer
et dialoguer
ensemble



Lundi 4 mars 2024 à 19h



**Salle Gaston-Vial
30, rue Gaston-Vial**



POINT SUR LES PROJETS DE LA VILLE

2024 : Deuxième phase de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville avec son guichet unique

2024 : Construction de la salle des mariages, du Conseil municipal et des expositions au parc du Gros-Buisson

2024-2025 : Poursuite des aménagements du Lac Montalbot par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine



2024-2026 : Lancement des études de la requalification de la Place Anatole-France

2024 : Reprise du programme immobilier de la Tour 27 - L'Apparté

2024-2025 : Aménagement du Pôle-Gare

2024-2034 : Rénovation urbaine de la place du 8 mai 1945 et construction d'un centre culturel

En annexe, le Powerpoint diffusé lors du Conseil de quartier qui détaille les grandes lignes des projets

■■■ CADRE DE VIE : DES ACTIONS EFFICIENTES ET PROACTIVES ONT ÉTÉ DÉPLOYÉES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA GESTION DE LA PROPRETÉ

■ La réparation des nids de poule en 72h environ après signalement,

■ Le renforcement des partenariats avec les bailleurs sociaux, l'embellissement des espaces verts,

■ L'amélioration de la gestion des déchets et la réfection des rues.

■■■ ACTUALITÉS



Changement de délégation pour la gestion de l'eau potable

La société SAUR a remporté le marché de la gestion de l'eau, succédant à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2024, pour des raisons économiques, de qualité et d'investissement pour la rénovation du réseau.

Modernisation de l'éclairage public

Remplacement des anciens luminaires de février par des lampes LED depuis 2023, notamment pour réduire la consommation d'énergie et améliorant la qualité de l'éclairage. La régulation de la puissance d'éclairage est désormais programmée selon les horaires et les zones.



■■■ SÉCURITÉ : MESURES DE SÉCURITÉ RENFORCÉES POUR GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Réhabilitation et modernisation du réseau de vidéo-protection



Actuellement composé de près de 38 caméras réparties dans les zones stratégiques de la Ville, le réseau sera étendu à plus de 70 caméras d'ici 2026, conformément à la loi et sous réserve d'autorisation préfectorale. Le Centre de Supervision Urbain (CSU) de la police municipale contribue à renforcer la prévention et la sécurité des citoyens, en soutien aux patrouilles de terrain, aux enquêtes et à la lutte contre la délinquance et les incivilités.

Intensification des contrôles et des verbalisations contre les stationnements illicites, avec plus de 1013 mises en fourrières jusqu'à présent.

Opération Tranquillité Vacances

Des patrouilles régulières sont programmées autour des domiciles pendant les vacances pour dissuader les cambriolages ou intrusions, bénéficiant à plus de 620 logements.

■■■ ANIMATIONS 2024

Jeux Olympique 2024

Le passage de la Flamme Olympique le 22 Juillet sera l'évènement fort de cette année. Les Vigneusiens auront l'occasion d'assister à des moments festifs et sportifs avec, tout au long de cette journée, des animations pour les jeunes, pour les familles, des animations de rue et des démonstrations sportives...

Initiatives pour améliorer le quotidien des habitants de Vigneux-sur-Seine : l'application mobile de Vigneux-sur-Seine

Depuis janvier 2024, la municipalité a lancé une application mobile offrant aux Vigneusiens un accès pratique à l'actualité municipale et à plus de 20 services visant à simplifier leur vie quotidienne.

Cette application permet notamment de réserver des spectacles en ligne, de recevoir des alertes météo et d'urgence, de contacter directement les services municipaux, de partager des avis avec le Maire et les élus, d'obtenir en temps réel les horaires des prochains RER, de consulter les menus des cantines, de trouver des informations sur les parcs, jardins, structures culturelles, sportives et de contacter les associations locales.



DÉBAT - QUESTIONS/RÉPONSES

■■■ SÉCURITÉ

Place André Pardoux : Le stationnement des véhicules sur le trottoir constitue un danger réel pour les piétons. Quelles actions envisagez-vous pour remédier à cette situation ?

La ville de Vigneux-sur-Seine dispose d'une équipe de 12 agents de police municipaux et de 3 ASVP.

Il est essentiel de souligner les défis rencontrés dans le recrutement des policiers municipaux, en raison d'un fort taux de turnover, de la concurrence accrue avec d'autres municipalités, ainsi que des exigences élevées en termes de qualifications et de formation, nécessitant des ressources financières importantes.

À titre informatif, depuis le 10 mars, 10 caméras supplémentaires ont été installées sur des points stratégiques de la ville.

Des patrouilles et des contrôles réguliers sont effectués dans cette zone, et les verbalisations ont été intensifiées. Nous procédons à plus de 350 mises en fourrière de véhicules par an.

Un participant regrette le stationnement des véhicules à cheval sur le trottoir qu'il juge trop proche des habitations.

Le marquage au sol des places de stationnement sera

révisé à terme afin de préserver la sécurité et la tranquillité de tous les riverains.

De plus, la Police municipale encourage les habitants possédant un box ou un garage à les utiliser pour faciliter le stationnement et favoriser le partage de l'espace public.

La construction des trottoirs respecte les normes du plan d'urbanisme en vigueur, notamment en laissant un espace de 80 cm entre la chaussée et les habitations.

Rue des Lilas : un véhicule utilitaire stationne sur le trottoir et obstrue la visibilité des automobilistes.

La police municipale s'est rendue à plusieurs reprises au domicile du contrevenant. Malgré nos sollicitations, nous n'avons reçu aucun retour de sa part. Le propriétaire du véhicule, identifié par sa plaque d'immatriculation, est affilié à une entreprise. Un courrier de M. le Maire a été adressé au dirigeant, resté à ce jour sans réponse. La procédure est toujours en cours.

Rue Gabriel Péri:/ rue G. Betemps, rue du Potager/ rue de la Source : Quelles mesures envisagez-vous pour remédier aux infractions routières (non-respect du stop et les excès de vitesse des bus) ?

Serait-il envisageable de réduire la vitesse autorisée à 30 km/h dans la rue Gabriel Péri ou d'installer des dispositifs ralentisseurs ?

La Police municipale a renforcé les contrôles des bus dans les zones les plus fréquentées. Les agents utilisent des radars jumelles pour surveiller la vitesse des bus et des verbalisations sont effectuées régulièrement.

Dans un premier temps, nous avons privilégié des mesures préventives telles que l'utilisation de radars pédagogiques, des campagnes de sensibilisation et des rappels à la loi et au code de la route. Cependant, étant donné l'absence d'amélioration, la police municipale a désormais pour consigne de procéder à des verbalisations systématiques.

L'installation de ralentisseurs engendre des nuisances sonores, des vibrations voire des dommages aux habitations. De plus, de nombreux riverains sont réticents à leur mise en place à proximité de leur domicile. Par conséquent, il est nécessaire d'examiner attentivement cette possibilité en évaluant les avantages et les inconvénients. Des rencontres de quartier seront organisées avec les riverains pour évaluer la faisabilité de cette proposition.

Pour lutter contre les infractions routières, la police municipale effectue également des opérations de surveillance sur des points fixes dans les rues signalées par les habitants.

Clos de la Regale/Avenue de la Tourelle: quelles mesures la municipalité envisage-t-elle de prendre pour contrer les excès de vitesse ? Pourquoi ne pas installer des dos d'âne ?

Les agents de la police municipale, équipés d'un radar mobile, intensifient les contrôles dans cette zone en raison de son caractère accidentogène. Initialement, nous effectuons des contrôles à points fixes de surveillance deux fois par semaine. Cependant, l'installation de dos d'âne est

formellement interdite sur cette route, car elle relève de la compétence départementale.

La sécurité demeure l'une de nos priorités, et nous nous efforçons constamment de nous doter d'outils performants pour répondre aux besoins.

De plus, le déploiement de plusieurs caméras de vidéo-protection dans toute la ville nous permet de détecter les délinquants et de résoudre de nombreuses affaires. Nous veillons à ce que tous les quartiers bénéficient d'un niveau de sécurité équivalent, sans qu'aucun ne soit négligé.

Les dos d'âne ne peuvent être installés sur une route départementale, et leur mise en place est souvent associée à des coûts élevés et à des problèmes de nuisances. De plus, il a été observé que les riverains demandent souvent leur retrait une fois qu'ils sont installés.

Rue des cactus/rue des Lilas: Un résident a signalé des excès de vitesse des bus Keolis. Ils demandent à la municipalité d'intervenir auprès de la société pour mettre fin à ces incivilités.

Le respect des limitations de vitesse est essentiellement une question de civisme. Nous appliquons régulièrement des mesures de répression pour sanctionner les contrevenants.

Cependant, l'installation de ralentisseurs de type dos-d'âne peut ne pas être la solution la plus adaptée en raison des nuisances sonores et des vibrations qu'ils entraînent.

En parallèle, nous coopérons avec la société KEOLIS pour garantir le respect des limites de vitesse des bus.

Les résidents des rues Gabriel Péri et Paul Vaillant Couturier expriment leur préoccupation face à l'augmentation du trafic de poids lourds, de bus et de camions de chantiers qui entraîne de nombreux désagréments.

Le passage des camions de chantier a été interdit, et des déviations ont été mises en place afin de réguler le flux de circulation dans ces rues.

Un participant signale une hausse de dépôts sauvages aux lisières de la Forêt de Sénart. Il souhaite davantage de prévention et de mesures punitives.

Les abords des lisières feront l'objet d'une vigilance accrue de la police municipale. Pour lutter contre les dépôts sauvages, des caméras mobiles seront déployés dans les zones où les dépôts sauvages sont les plus fréquents. Ils offrent une surveillance flexible et ciblée là où elle est nécessaire. Elles peuvent être déplacées selon les besoins pour surveiller différentes zones sensibles. C'est un dispositif de surveillance efficace pour identifier les contrevenants et sensibiliser le public aux conséquences des dépôts et encourager ainsi des comportements plus responsables en matière de gestion de déchets.

■■■ CADRE DE VIE

Halle de la Place Anatole France : un résident a signalé une présence abondante de pigeons ainsi qu'une prolifération de rats.

Cette demande est actuellement prise en charge par le service de voirie de la Ville.

Rue de la Liberté : le marquage au sol "STOP" est devenu illisible. Serait-il possible de le rafraîchir ?

La campagne de marquage au sol débutera après le vote du budget et quand les conditions météorologiques seront plus favorables.

69 rue Gabriel Péri : un résident indique un affaissement de la rue, exprimant ses préoccupations quant aux risques causés par le passage fréquent de poids lourds et de bus.

Pour répondre à cette situation, nos services organiseront une visite d'inspection afin d'évaluer l'étendue des dommages. En fonction de la gravité de la situation, nous entreprendrons soit des travaux de réparation pour stabiliser la rue, soit nous solliciterons notre prestataire pour des travaux plus importants.

Les travaux d'affaissement de rue, en raison de leurs coûts élevés, sont planifiés dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel.

Les services municipaux adoptent une approche proactive en matière de traitement des signalements. Après réception, la demande est traitée dans un délai d'environ 72 heures.

Un résident exprime la nécessité de renforcer la sécurité des passages piétons près des écoles et souligne la montée des comportements incivils sur la route.

Pour répondre à cette préoccupation, tous les marquages au sol des passages piétons à proximité des écoles sont programmés. Cependant, leur réalisation dépendra du vote du budget et des conditions météorologiques.



Géothermie : Un habitant regrette des dysfonctionnements dans l'organisation et le déroulement des travaux (absence de communication, aucun affichage de l'arrêté municipal, travaux défectueux...).

Nous prenons note de vos remarques et nous nous excusons des gênes occasionnées pour ces travaux de grande ampleur. Nous aviserons le prestataire de ces dysfonctionnements.

Aménagement de la gare : Une participante s'inquiète des stationnements anarchiques et de la mauvaise gestion du parking de la gare. Elle exprime son regret quant à l'absence d'un gardien pour réguler ces stationnements.

Une réflexion est en cours pour trouver une solution intermédiaire en attendant la fin des travaux d'aménagement de la Gare.

Une résidente souligne l'importance de sécuriser les passages piétons, notamment aux abords des écoles, en installant un éclairage plus puissant pour renforcer leur

visibilité et garantir la sécurité des piétons.

Nous avons déjà entamé une réflexion sur la possibilité de la mise en place de passage piétons lumineux. Cependant, cette mesure s'avère très coûteuse, bien que nous soyons convaincus de l'efficacité de son déploiement en matière de sécurité et d'aménagement urbain.

■■■ DIVERS

Rue des Camélias : Une habitante évoque des problèmes d'accessibilité à la fibre optique.

Le dossier est en cours de traitement par l'élue référente.

En conclusion de ce compte rendu du conseil de quartier, l'élue tenait à remercier chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur contribution précieuse aux échanges.

Leurs idées, suggestions et préoccupations ont été essentielles pour éclairer nos réflexions et orienter nos actions à venir pour l'amélioration de notre quartier.

Enfin, L'élue invite les participants à partager un verre de l'amitié, afin de poursuivre nos échanges de manière plus informelle et espère les retrouver nombreux lors de nos prochains événements et réunions.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

Jeudi 7 novembre 2024 à 19h
à la salle Gaston-Vial
30, rue Gaston-Vial